

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Consultation sur la conception du Programme de Solutions de Cuisson Électrique dMRV Efficaces pour l'Afrique (PoA)

Introduction

Le Programme d'Activités proposé, intitulé "**Programme de Solutions de Cuisson Électrique dMRV Efficaces pour l'Afrique**", est développé avec l'objectif de remplacer l'utilisation des foyers traditionnels peu efficaces dans les ménages à travers l'Afrique. Cela sera réalisé par la distribution et l'installation de dispositifs de cuisson modernes et mesurés (y compris des cuisinières à induction).

Objectif et technologie du Programme d'Activités (PoA)

La consommation de biomasse pour l'énergie domestique a de nombreux impacts négatifs sur les ménages et des impacts environnementaux plus larges au niveau communautaire. Cela inclut la déforestation et la dégradation des terres, les émissions de gaz à effet de serre (GES), la perte de fertilité des sols et la capacité de rétention d'eau. Au niveau des ménages, la pollution de l'air intérieur (IAP) se produit lorsque des polluants nocifs pour la santé sont libérés lors de la combustion de la biomasse. L'IAP augmente la probabilité de contracter des maladies telles que la pneumonie, les accidents vasculaires cérébraux, les maladies cardiaques ischémiques, les maladies pulmonaires obstructives chroniques et le cancer du poumon.

Effective Climate Solution 1 FZCO et ses affiliés ont conçu cet actif carbone pour fournir aux utilisateurs finaux dans divers pays africains un accès à des technologies de cuisson modernes et mesurées afin d'atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs de la consommation continue de biomasse et de combustibles fossiles dans le scénario de référence.

Le groupe cible des bénéficiaires est composé de ménages utilisant une combinaison de biomasse non renouvelable et de combustibles fossiles (y compris le GPL) comme source de combustible de cuisson dans le scénario pré-projet. Ce programme de cuisson propre accélérera l'accès à des foyers modernes, mesurés et très efficaces (y compris, mais sans s'y limiter, les cuisinières à induction) à un coût abordable.

Les réductions d'émissions sont calculées en fonction de la quantité totale d'électricité ou d'autres combustibles de projet mesurés et consommés dans le scénario de projet. Le PoA mettra un accent particulier sur la consommation mesurée des combustibles du projet, en tant que l'un des premiers PoA numériques à grande échelle en Afrique.

L'entité coordonnatrice et gestionnaire (CME) du PoA proposé est Effective Climate Solution 1 FZCO ou son entité affiliée désignée. Le PoA sera certifié par le Gold Standard for the Global Goals ("Gold Standard") en appliquant la méthodologie Gold Standard 'REDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA CUISSON ET AU CHAUFFAGE: Méthodologie pour les dispositifs de cuisson contrôlés et mesurés en énergie (MMMECD) v1.2.'

Les premières activités de projet dans le cadre du PoA verront la distribution des cuisinières à induction "ECO" aux ménages en Tanzanie et au Kenya où des consultations avec les parties prenantes locales ont été prévues.

Description du Programme d'Activités (PoA)

Le PoA sera développé avec les méthodologies Gold Standard applicables. La méthodologie sous considération est intitulée 'REDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA CUISSON ET AU CHAUFFAGE: Méthodologie pour les dispositifs de cuisson mesurés et mesurés en énergie (MMECD) v1.2.'

Limite géographique – Le PoA est conçu comme un PoA multi-pays africain avec 48 pays dans les limites du PoA, voir ci-dessous:

1 Angola	13 Djibouti	25 Lesotho	37 Senegal
2 Bénin	14 RDC	26 Libéria	38 Seychelles
3 Botswana	15 Guinée Equatoriale	27 Madagascar	39 Sierra Leone
4 Burkina Faso	16 Érythrée	28 Malawi	40 Somalie
5 Burundi	17 Eswatini/Swaziland	29 Mali	41 Afrique du Sud
6 Cabo Verde	18 Ethiopia	30 Mauritanie	42 Soudan du Sud
7 Cameroon	19 Gabon	31 Mozambique	43 Soudan
8 République Centrafricaine	20 Gambie	32 Namibie	44 Tanzanie
9 Tchad	21 Ghana	33 Niger	45 Togo
10 Comores	22 Guinée(République de)	34 Nigeria	46 Ouganda
11 Congo	23 Guinée-Bissau	35 Rwanda	47 Zambie
12 Cote d'Ivoire	24 Kenya	36 Sao Tome & Principe	48 Zimbabwe

Groupe cible – Ménages utilisant des foyers traditionnels peu efficaces qui dépendent d'une combinaison de biomasse non renouvelable et de combustibles fossiles (y compris le GPL ou le kérosène)

APD – Aucun financement public ou aide publique au développement (APD) ne sera détourné pour la mise en œuvre du PoA.

Technologies incluses dans le PoA

Les premières activités du projet distribueront des cuisinières à induction "ECO", fabriquées en Afrique, avec la plus haute efficacité thermique de la région.



Spécifications Électriques	
Description	Valeur/Nomination
Puissance nominale	200W -2000W
Tension nominale	220VCA-250VCA, 50-60Hz
Courant nominal	8A

Les activités de projet dans le cadre du PoA peuvent accueillir différents modèles de cuisinières mesurées, conformément aux dispositions de la méthodologie GS MMECD V.1.2, après approbation expresse du CME.

Plan de mise en œuvre

- Consultation sur la conception au niveau du PoA – Mars – Avril 2025
- Consultations avec les parties prenantes locales – Mars – Mai 2025
- Études de référence – Mars 2025
- Enregistrements du PoA & VPA – Octobre 2025

Les distributions de cuisinières seront spécifiques à chaque VPA et seront communiquées pour chaque VPA.

Crédits carbone

Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) réalisées grâce aux économies de biomasse non renouvelable se traduiront par des crédits carbone conformément aux règles et procédures de certification du Gold Standard.

Les revenus de la vente de crédits carbone aident, entre autres, à :

- a) Distribuer des dispositifs de cuisson modernes et mesurés à un prix subventionné et abordable pour les utilisateurs finaux.
- b) Intensifier et étendre le Programme, atteignant ainsi un plus large éventail d'utilisateurs finaux.

- c) Générer plus d'emplois.
- d) Fournir un service après-vente fiable.
- e) Sensibiliser et éduquer les utilisateurs finaux sur les avantages et l'utilisation des cuisinières améliorées.

Motivation et avantages du Programme

Les cuisinières du projet remplaceront la consommation de biomasse non renouvelable (c'est-à-dire bois et charbon) et de combustibles fossiles dans le scénario de référence, améliorant ainsi les résultats socio-économiques critiques pour les ménages, y compris la santé, les économies financières et de temps pour les ménages bénéficiaires.

Avantages environnementaux :

Le PoA est conçu pour réduire considérablement la dépendance à la biomasse non renouvelable et aux combustibles fossiles pour les besoins énergétiques domestiques liés à la cuisson, auparavant fournis par des foyers traditionnels, réduisant ainsi la déforestation liée à l'utilisation de la biomasse pour la cuisson. De plus, la réduction de l'utilisation de biomasse non renouvelable pour la cuisson entraînera une diminution des émissions telles que NOx, SOx, particules fines ("PM") 2.5/10, CO, améliorant ainsi la qualité de l'air intérieur. L'utilisation des dispositifs dans le cadre de ce PoA contribuera à réduire l'émission de gaz à effet de serre associés au réchauffement climatique, y compris le CO2, le CH4 et le N2O.

Avantages sociaux et économiques :

Impact sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) (non exhaustif)



Outre la réduction des émissions de GES conformément à l'Objectif de Développement Durable (ODD) numéro 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques", ce programme vise également à augmenter d'autres bénéfices de durabilité à long terme pour les familles locales, les agents de vente, les enquêteurs de données ainsi que pour l'environnement local. Les activités de projet dans le cadre du PoA devraient contribuer à différents Objectifs de Développement Durable (ODD) de la manière suivante :

- I. Réduction des dépenses des utilisateurs finaux liées à l'achat de combustible pour la cuisson**. Les dépenses des ménages en combustible peuvent représenter une part substantielle des budgets domestiques. Une réduction de la consommation de biomasse non renouvelable peut générer des économies financières importantes, permettant aux ménages d'utiliser ces économies pour d'autres usages constructifs ou pour l'épargne. **(conformément à l'ODD 1 "Pas de pauvreté")**
- II. Réduction des émissions de monoxyde de carbone et de particules fines lors de la combustion dans les ménages**, ce qui réduira la pollution de l'air intérieur et, par conséquent, diminuera les incidences de maladies respiratoires, de maux de tête et de démangeaisons des yeux, en particulier pour les femmes et les enfants qui passent beaucoup de temps à cuisiner **(conformément à l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être")**.
- III. Les efficacités de conception des foyers améliorés permettent des temps de cuisson plus courts et réduisent la fréquence des achats de combustible**. Cela crée des économies de temps, en particulier pour les femmes et les filles, qui fournissent un travail non reconnu associé à la collecte de combustibles et à la préparation des repas, créant du temps qui peut être utilisé pour des activités constructives par ce groupe de **bénéficiaires (conformément à l'ODD 5 "Égalité des sexes")**.
- IV. Le PoA accélérera l'accès à des technologies de cuisson propres, modernes et efficaces** **(conformément à l'ODD 7 "Énergie propre et d'un coût abordable")**.
- V. Les agents de vente et les enquêteurs de collecte de données recevront une formation spécialisée sur l'utilisation des foyers améliorés, ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux **(conformément à l'ODD 4 "Éducation de qualité")**.
- VI. La mise en œuvre du PoA créera des emplois pour les personnes employées dans la fabrication, la distribution, la vente et le support client pour les projets respectifs **(conformément à l'ODD 8 "Travail décent pour tous")**.
- VII. Les économies de combustible associées à l'utilisation des foyers améliorés auront un bénéfice collectif de réduction de la demande de biomasse non renouvelable en Afrique, ce qui est associé à la déforestation **(conformément à l'ODD 15 "Vie terrestre")**.

Conformité aux Principes de Sauvegarde**

Une revue complète de la conformité du PoA proposé aux Principes de Sauvegarde du Gold Standard doit être effectuée au niveau des VPA en respectant les réglementations de la Partie Hôte et le contexte socio-politique local. Un résumé de la conformité est fourni ci-dessous :

Principes Sociaux

- **Principe 1 : Droits de l'Homme** : La distribution de dispositifs de cuisson améliorés ou toute activité liée à l'exploitation du PoA ou de ses VPA respectifs comporte un risque minimal de contrevenir à toute loi sur les droits de l'homme ou à des conventions internationales et à toutes les dispositions associées énumérées dans les Principes de Sauvegarde (version 2.1) du Gold Standard pour les Objectifs Mondiaux. Au niveau national de la Consultation des Parties Prenantes Locales (LSC), le CME doit mener et communiquer aux parties prenantes un examen complet de toutes les lois et réglementations applicables pour garantir que les conventions et protocoles internes régionaux, nationaux et ratifiés internationalement de chaque Partie Hôte en matière de droits de l'homme soient respectés.

- **Principe 2 : Égalité des Genres et Autonomisation des Femmes** : L'utilisation de dispositifs modernes et efficaces en substitution ou réduction de la biomasse ligneuse traditionnelle générera des résultats spécifiques qui respectent et bénéficient aux droits des femmes. Les avantages individuels et une évaluation des conditions de référence dans le scénario avant projet doivent être fournis pour chaque LSC comme exigence pour les revendications des ODD 5 telles qu'intentionnées dans la Conception du PoA.
- **Principe 3 : Santé et Sécurité Communautaire** : Aucun résultat négatif réel ou perçu en matière de santé communautaire n'est envisagé pour le PoA. Le CME doit s'assurer que tous les VPA (à travers les LSC respectifs et la Documentation de Conception) définissent et communiquent la conformité à toutes les sauvegardes associées aux conditions de travail de santé et de sécurité, y compris les évaluations qui protègent la santé et la sécurité des personnes employées pour l'exploitation du VPA.
- **Principe 4 : Patrimoine Culturel, Peuples Autochtones, Déplacement et Réinstallation** : Le PoA est défini par l'installation de dispositifs de cuisson portables, de ce fait, il n'y a aucun risque que la mise en œuvre du PoA affecte des sites du patrimoine culturel. Le CME doit s'assurer que tous les VPA démontrent la conformité à cette exigence et mettent à jour toutes les parties prenantes au niveau du VPA avec un respect spécifique aux sauvegardes de chaque VPA pour protéger :
 - Contre l'altération, les dommages ou l'enlèvement de tout site, objet ou structure de patrimoine culturel significatif.
 - Contre l'expulsion forcée et le déplacement.
 - Les droits fonciers et autres droits.
 - Les droits des peuples autochtones.
- **Principe 5 : Corruption** : Le CME doit s'assurer, et tous les VPA seront tenus de démontrer et de communiquer aux parties prenantes que la corruption et les pratiques corrompues de toute nature ne seront pas tolérées dans la mise en œuvre de tout VPA pendant la durée de vie du PoA.
- **Principe 6 : Impacts Économiques** : Le CME ne tolérera pas l'inclusion de tout VPA utilisant le travail forcé ou engageant des pratiques d'emploi violant les lois du travail internationales et nationales. Chaque VPA doit démontrer et communiquer aux parties prenantes toutes les sauvegardes et la conformité aux dispositions du Principe 6 des Exigences des Principes de Sauvegarde du Gold Standard.

Principes Environnementaux et Écologiques

Principe 7 : Climat et Énergie

- **Émissions** : Le projet réduira les émissions de GES par rapport au scénario de référence sur une période allant jusqu'à 20 ans (durée du PoA). L'utilisation de ces technologies contribuera à éviter l'émission de grands volumes de tonnes de CO2 dans l'atmosphère.
- **Approvisionnement en Énergie** : L'objectif de ce projet est de mettre en œuvre des technologies améliorées qui remplacent l'utilisation de biomasse non renouvelable. Ainsi, la quantité de biomasse non renouvelable prélevée sur les ressources naturelles est réduite par rapport au scénario de référence.

Principe 8 : Eau

- **Impact sur les Schémas/Flux Naturels de l'Eau** : Le projet n'aura aucun impact négatif sur les ressources en eau de la région. Il n'y aura pas de changement dans le volume d'eau disponible pour la consommation des ménages en raison de la mise en œuvre du projet.

- **Érosion** : Le projet réduit la consommation de biomasse non renouvelable et protège ainsi la couverture forestière naturelle. Par conséquent, la possibilité d'érosion sera indirectement réduite et la stabilité des cours d'eau renforcée.

Principe 9 : Environnement, Écologie et Utilisation des Terres

- **Modification du Paysage et Sol** : Aucune culture ni aucun autre produit ne seront produits dans le cadre du projet.
- **Vulnérabilité aux Catastrophes Naturelles** : Le projet n'aura aucun impact sur les catastrophes naturelles. Le projet ne conduira pas à des changements d'utilisation des terres et n'aura aucun impact sur les terres dans la zone du projet. On ne peut donc s'attendre à aucune exacerbation des dangers naturels ou causés par l'homme.
- **Biosécurité et Ressources Génétiques** : Aucun OGM ne sera utilisé dans le projet.
- **Libération de Polluants** : En raison des activités du projet, la consommation de biomasse non renouvelable devrait être réduite et aucun combustible fossile ne devrait être brûlé, il n'y a donc aucun risque de libération de polluants dans l'environnement.
- **Déchets Dangereux et Non Dangereux** : Pendant la phase de production des technologies, le projet soustrait les services de fabricants locaux qui respectent des exigences de sécurité strictes comme l'exige la loi, il n'y a donc aucune possibilité de génération de déchets dangereux et non dangereux pendant le projet. Le projet mettra en œuvre une stratégie de réparation et de gestion des déchets tout au long de la durée de vie du projet.
- **Pesticides et Engrais** : Le projet n'implique pas l'application de pesticides et d'engrais.
- **Exploitation des Forêts** : Le projet réduira la demande de biomasse non renouvelable et donc également le taux de récolte des forêts. Par conséquent, le projet a un impact positif sur la couverture forestière.
- **Sécurité Alimentaire** : Le projet n'a aucun impact sur la culture des aliments ni sur la qualité des aliments.
- **Bien-être des Animaux** : Le projet n'implique pas l'élevage.
- **Zones à Haute Valeur de Conservation et Habitats Critiques** : Chaque VPA sera tenu de démontrer les sauvegardes et la conformité aux protocoles nationaux et internationaux concernant les habitats critiques et la biodiversité.
- **Espèces Menacées** : Le PoA n'est pas censé avoir un impact sur leur habitat car il n'affecte que les ménages existants.
- **Espèces Exotiques Envahissantes** : Le projet n'introduira aucune espèce exotique.

Pour les Commentaires/Suggestions/Partenariats CONTACTEZ

Nathan P.M. Gachugi,

Directeur des Opérations Carbone,

ECOCLIMATE CAPITAL

(représentant du projet)

nathan.gachugi@burnmfg.com

+254 727 423 191

